

Ordonnance

Des Generaux M^r des Monnoyez

POUR faire alloüee dans les Comptes
du Dizectoriu de la Monnoye et de
Tournay 3.^s 6.^d de crûe outre et par-
dessus le prix de 6.^s 5.^d de chaque marc
d'argent qu'il aura fait ouurer:

du 3. avril 1396.

Charles par la grace de Dieu R^eoy de
france à nos amis, et frans les Generaux
Maitres de nos Monnoyez, salut et dilection,
pour l'avancement de l'ouvrage de notre
Monnoye de Tournay, et pour peupler le
pays d'environ de hombres et Monnoyez
que nous faisons faire à peccame, dont il es
grand defaut, si comme nous auons entendu
avoir es gens de notre conseil utraictes
et accorde avec armould

Maitre particulier de la ditte Monnoye
par telles conditions quil a promis faire
ouvert en sielle Monnoye dedans un an
accomplly apres l'entiere passe la somme de
douze cent marcs d'argent, ou nous en payez
le vendeige seulement, ou cas que defaut y
seroit parmy ce quil auera, et luy soient
comptes pour chacun marc dudit argenterie
soltre, six deniers pour outre le pris de
six livres, cinq sols pour que nous donnions
a premeur aux Changeurs et Marchands, si
vous mandourez que detour les marcs
d'argent quil vous averra auoit ete
ouvert en la ditte Monnoye par ledit
assault, en dedans le du temps, que vous luy
comptes, et alloies dans ses comptes l'ordre
trois sols, six deniers tenuoir de caire
outre a pardessus le die pris de six livres
cinq sols tenuoir, en ausy nous plair il
estre fait, nonobstant ordonnee mandement
ou defense a ce contrairer. Donné a Barres
le jouve

L'an de grâce treize cent quatrevingt Seiz e,
 et de notre règne le dix-septième, Dorien. —
 Nos les Generaux et Maîtres des Monnoyes
 du royaume notre fiz nous consentons à
 l'entierement des lettres de notre ordre
 Seigneur es attachées sous l'inde nos signes
 disans mention que Arnould
 a promis faire marre en la e Monnoye et en
 Tournay dedans un an la somme de douze
 cent marres d'argens dont il aura, et luy —
 sera compté pour chaun marre trois Solde,
 Sij demeure tournoir, outre le pris de six —
 livres, cinq Solde tournoir quelconque souue
 apresens aux Chantiers, et Marchands, les
 quelles trois Solde, Sij demeure tournoir outre
 ledit pris de six livres, cinq Solde tournoire
 seront allouées et comptées au dit Arnould —
 par rapport au lessit de la reue
 Royau, et ce presentee avec certification
 des Gardes de la dite Monnoye. Celle a
 faire le troisième jour d'Avril l'an mille
 trois cent quatrevingt Seize. /.